LA VILLE DE MONS PROCEDE AU RECRUTEMENT D'UN(E) ATTACHE(E) SPECIFIQUE (CONSEILLER(E) EN MOBILITE)

RAISON D'ETRE DE L'EMPLOI :

Le/la CeM participe activement à la gestion de la mobilité dans sa commune par une approche transversale et cohérente intégrant la problématique des livraisons, les multiples facettes des déplacements (notamment l'accessibilité, l'équilibre entre les divers moyens de transport et les types d'usagers, l'impact de la mobilité sur la qualité du cadre de vie, …) et le stationnement en voirie et en ouvrage.

A cet effet, il/elle tient compte des documents planologiques et stratégiques communaux en matière d'aménagement du territoire, prend l'initiative d'actions visant l'amélioration de la mobilité, tous modes confondus en concertation avec les autres services et Autorités concernés.

POSITIONNEMENT DE L'EMPLOI :

- Le/la conseiller(e) en mobilité est l'adjoint(e) du responsable, sur les plans administratif et technique, du service de la mobilité.
- Ce service fait partie du département « Travaux » et dépend donc aussi de son directeur.

ACTIVITES :

Le/la conseiller(e) en mobilité en accord avec sa hiérarchie est amené à assurer les différentes missions suivantes :

- Conseiller et apporter son expertise « mobilité » dans la mise en œuvre des politiques de déplacements dans la ville et de projets connexes concrets d'aménagement du territoire (urbanisme, travaux, environnement, …) Cette expertise portant sur tous les modes de déplacements et, en particulier les modes actifs.
- Mettre en route, coordonner, planifier et suivre des projets de mobilité en y apportant une vision globale et intégrée.
- Le/la conseiller propose des actions visant l'amélioration durable de la mobilité et du stationnement public en cohérence avec les politiques urbanistiques et de développement de la ville.
- Il/ elle porte une attention particulière au confort des usagers faibles ainsi qu'aux fondements et enjeux des « Smart Cities ».
- Relayer l'information entre les acteurs de la mobilité et organiser la communication, la consultation et la concertation entre les différents intervenants impliqués dans un projet (usagers, institutions régionales ou fédérales, services communaux, police,…).
- Se tenir informé(e) du développement des différentes thématiques liées à la mobilité et se former de manière continuée.
- En outre, le/la conseiller(e) en mobilité doit collaborer utilement aux événements où sa présence est requise pour contribuer à la mise en valeur de son action et concourir à l'amélioration de la mobilité en général.
- Il/elle participe aux réunions, rencontres et journées d'études auxquelles il/elle est convié(e) dans le

cadre de ses missions.

- A ce jour, les dossiers de réglementation liée à la mobilité sont gérés par le service de gestion de l'Espace Public (GEP/Police). Le/la CeM doit être en mesure de collaborer et apporter sa propre expertise dans ces matières.
- D'autres tâches administratives font partie des missions du CeM, dont la rédaction de rapports divers.

Les missions décrites ci-dessus reprennent des activités propres à l'emploi. Il ne s'agit néanmoins pas d'une liste exhaustive.

COMPETENCES REQUISES POUR L'ENTREE EN FONCTION :

- Etre titulaire d'un diplôme de master en urbanisme, géographie, bio-ingénierie spécialisé en aménagement du territoire ou disposer d'un master et d'une formation ou d'une expérience similaire dans le domaine de la planification territoriale, de l'environnement ou de la mobilité.

Les éléments suivants constituent un atout :

- Posséder le certificat de conseiller en mobilité (fournir une copie du certificat). A défaut, il sera exigé de suivre la formation pour obtenir le titre.
- Avoir une expérience dans le fonctionnement d'une administration communale
- Maitrise de logiciels de cartographie (SIG)

Par ailleurs, le/la candidat(e) :

- a de bonnes capacités d'analyse, d'esprit de synthèse et de rédaction ;
- a le sens de l'initiative et des responsabilités;
- a une expression orale et écrite de qualité.

CONTRAT :

- Contrat à durée déterminée de 6 mois APE (en vue d'un contrat à durée indéterminée).
- Temps plein (38 heures/semaine).
- Traitement de base, barème RGB A1sp : Mensuel brut : 3325.84 €, - Net : 2219.91 €. Pécule et allocations règlementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (6 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années).
- Chèques repas : 5 euros par jour presté (retenue 1,25€).

INTERESSE(E) ?

Envoyez votre dossier complet, à l'attention du Collège Communal de la Ville de Mons, en mentionnant impérativement dans la lettre de motivation la référence « recrut-2022-CeM-Service Mobilité » pour le 15 mai 2022 au plus tard.

EXCLUSIVEMENT VIA LE LIEN SUIVANT : https://mons-formulaires.guichet-citoyen.be/candidature-pour-recrutement-d-une-cem-service-mobilite/

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les documents suivants :

- CV + lettre de motivation
- Copie du diplôme requis diplôme de l'Enseignement Supérieur (master en urbanisme, géographie, bio-ingénierie spécialisé en aménagement du territoire),
  ou tout autre master et d'une formation ou d'une expérience similaire dans le domaine de la planification territoriale, de l'environnement ou de la mobilité.

  Les diplômes étrangers doivent être accompagnés de l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie/Bruxelles et obligatoire pour les employeurs du secteur public.

- Un extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois) devra être fourni à l'entrée en fonction.

Renseignements : Service GRH

recrutement@ville.mons.be, tel : 065/405830).